VILLE DE
PARIS

Millésime	N° de page
24	001

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17è arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024
25 JAN. 2024

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 23 JANVIER 2024

Le mardi 23 janvier 2024, à 19h, les membres du Conseil du 17ème arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17ème arrondissement le 17 janvier 2024, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17ème Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOHBOT, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, M. DUMESNIL, M. GUERRE, M. HATTE, Mme JACQUEMONT, Mme KUSTER, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, Mme MAMAN, M. MICHEL, M. PECHENARD, Mme PEREZ, M. PERIFAN, Mme ROUAH, Mme SERFATI, M. TERRIOUX, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :
Mme DUMAS à la délibération 2024 DAJ 03
M. DASSIE à la délibération 2024 DASCO 11
Mme TOURY à la délibération 2024 DASCO 11

Sont partis en cours de séance :
M. BOHBOT à la délibération 2024 DSOL 02
Mme BESSIS à la délibération 2024 DJS 54

Excusés, ayant donné pouvoir :
Mme BOUGERET donne pouvoir à M. BOULARD
M. DASSIE donne pouvoir à Mme MAMAN
Mme FERNANDES donne pouvoir à Mme JACQUEMONT
Mme HAZARABEDIAN donne pouvoir à Mme ROUAH
Mme KOBON-MONNET donne pouvoir à Mme BESSIS
M. LAVAUD donne pouvoir à M. MALLO
Mme TAIEB donne pouvoir à M. ZIADY

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement, constatant que le quorum est atteint (27 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

Ordre du jour :

I. Adoption de la procédure d'urgence (172024001)
II. Désignation du secrétaire de séance (172024002)
III. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023 (172024003)

IV. Examen pour avis des projets et vœux suivants

2024 DFPE 02 Subvention (5 251 300 euros) et avenant n° 4 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 21 établissements d'accueil de la petite enfance
2024 DFPE 11 Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC PUÉRICULTURE (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile
2024 DFPE 12 Subvention (4 553 331 euros) avenant n° 3 avec l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) (10e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance
2024 DFPE 36 Subvention (1 468 420 euros), avenant n° 4 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9e) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant
2024 DDCT 01 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (750 086 euros pour 64 associations et la réalisation de 122 actions)
2024 DDCT 09 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (21 800 euros) à 11 associations pour le financement de 12 projets dans les quartiers populaires du 17e ardt (1ère enveloppe)
2024 DDCT 14 Subventions (284 483 €) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration
2024 DSOL 06 Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, Caf et FCS 75
V172024010 Vœu relatif au Soutien aux activités du Centre Social et Culturel de la Porte Pouchet
2024 2024 DAJ 03 Subvention et avenant n° 1 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris
2024 DDCT 13 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement pour 315 388 euros pour 18 projets)
2024 DSOL 24 Subventions relatives au fonctionnement de trois bagageries parisiennes au titre de 2024 (77 088 euros) et subvention d'investissement pour une bagagerie (55 000 euros). Convention et Avenants
2024 DDCT 17 Attribution d'une subvention à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2024
2024 DSOL 02 Aide alimentaire - 21 subventions de fonctionnement pour le CASVP et 15 associations (1 247 792 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies
2024 DSOL 04 Subventions (16 000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens
2024 DASCO 01 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros)
2024 DASCO 11 Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025
2024 DJS 54 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
24	002

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17è arrdt.

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

Pierre BOURRIAUD

2024 DJS 55 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024
2024 DEVE 11 Subventions à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire dans 9 arrondissements (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e)

V. Vœux

V172024002 Vœu relatif à la dénomination de la Place du Marché Navier en hommage à Marie Dubas (1894-1972), chanteuse, comédienne, pionnière de la chanson réaliste
V172024003 Vœu relatif à la dénomination d'une allée située place du Général Catroux en hommage à Rosemonde Gérard (1866-1953), poétesse, écrivain, compagne d'Edmond Rostand
V172024004 Vœu relatif au déclassement du passage Poncelet
V172024005 Vœu relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2024 dans les écoles et les collèges publics du 17e arrondissement
V172024006 Vœu relatif à la réalisation d'une exposition « rétrospective » et d'un support de communication des projets lauréats du Budget Participatif du 17e à l'occasion de son 10e anniversaire
V172024007 Vœu relatif à la suppression de places de stationnement sur une portion de la rue des Dames (partie située entre la rue de Rome et la rue Beudant)
V172024009 Vœu relatif à la candidature au label « Ville amie des animaux »

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

ASSOULINE Aurélie

BERTHAULT Jean-Didier

BESSIS Aline

BOHBOT Jack-Yves

BOUGERET Alix

BOULARD Geoffroy

CHARPENTIER Hugues

CONTENT Marie

DASSIE Fabrice

DE LA MORANDIÈRE Athénaïs

DE LIVONNIÈRE Scévole

DUMAS Catherine

DUMESNIL Jean-Luc

FERNANDES Lourdes

GUERRE Philippe

HATTE Paul

HAZARABEDIAN Sonia Lolita

JACQUEMONT Hélène

KOBON-MONNET Georgina

KUSTER Brigitte

LAVAUD Bertrand

LEDRAN Christophe

LOGEREAU Pierre-François

LUBIN-NOEL Carline

MALLO Benjamin

MAMAN Mariam

MICHEL Théo

PECHENARD Frédéric

PEREZ Karina

PERIFAN Atanase

ROUAH Géraldine

SERFATI Jamila

TAÏEB Karen

TERRIOUX Michel

TOURY Agnès

ZIADY Karim

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
24	003

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17e arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-001

OBJET : 172024001 Adoption de la procédure d'urgence

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 17 janvier 2024 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 23 janvier 2024;

Vu l'ordre du jour initial publié le 17 janvier 2024 et l'ordre du jour complémentaire publié le 19 janvier 2024.

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 18 janvier 2024 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17ème arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-002

OBJET : 172024002 Désignation du secrétaire de séance

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 17 janvier 2024 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Théo MICHEL, Conseiller d'arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
24	004

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17e arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-003

OBJET : 172024003 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 17 janvier 2024 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-004

OBJET : 2024 DFPE 02 Subvention (5 251 300 euros), avenant n° 4 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 21 établissements d'accueil du jeune enfant

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association CRESCENDO et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association CRESCENDO ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 02

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
24	005

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17è arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-005

OBJET : 2024 DFPE 11 Subvention (7 635 022 euros), avenants n° 1, 3 et 4 à l'association ABC PUERICULTURE (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association ABC PUERICULTURE et la Ville de Paris pour 24 établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association ABC PUERICULTURE et la Ville de Paris pour le service de garde à domicile (CAD) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 18 juillet 2023 par l'association ABC PUERICULTURE et la Ville de Paris pour l'établissement Le Manège des Ours ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association ABC PUERICULTURE ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 11

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-006

OBJET : 2024 DFPE 12 Subvention (4 553 331 euros), avenant n° 3 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10e pour ses 18 établissements d'accueil du jeune enfant

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 12

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
2 4	006

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17e arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-007

OBJET : 2024 DFPE 36 Subvention (1 468 420 euros), avenant n° 4 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9e) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 09 décembre 2021 par l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association U.D.A.F. de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 36

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-008

OBJET : 2024 DDCT/ DPMP/ DAE/ DAC/ DSOL/ DSP/ DFPE/ DASCO/DPE/ DEVE 01 – Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (750 086 euros pour 64 associations et la réalisation de 122 actions)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Vu le décret n° 2023- 1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Considérant que le renouvellement du contrat de Ville 2024-2030 étant en cours fin 2023/début 2024, et qu'en accord avec la Préfecture de Région, il a été décidé d'attribuer les subventions de l'Appel à Projet politique de la Ville dans le même cadre qu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 01

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
24	007

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17è arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-009

OBJET : 2024 DDCT 9 - Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (21 800 euros) à 11 associations pour le financement de 12 projets dans les quartiers populaires du 17e arrondissement (1ère enveloppe)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Vu le décret n° 2023- 1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville.

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 9

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-010

OBJET : 2024 DDCT 14 DAE DASCO DSOL : Subventions (284 483 €) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social Européen plus, au Fonds de Cohésion, au Fonds pour une Transition Juste et au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds Asile, Migration et Intégration, au Fonds pour la Sécurité Intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;

Vu le règlement (UE) 2021/1147 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds Asile, migration et intégration ;

Vu le décret no 2022- 713 du 27 avril 2022 relatif à la mise en œuvre des programmes européens de la politique de cohésion, de la pêche et des affaires maritimes, des migrations et des affaires Intérieures pour la période 2021-2027 ;

Vu le décret no 2022- 796 du 9 mai 2022 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par le Fonds Asile, Migration, Intégration » (FAMI), le Fonds pour la Sécurité Intérieure (FSI) et l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) pour la période 2021-2027 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511- 1 et suivants ;

Vu l'appel à projets AAP n°01- 2022- FAMI du Fonds Asile, Migration, Intégration de la Direction Générale des Étrangers en France dans le cadre de la programmation 2021-2027 ;

Vu la délibération 2021 DDCT 75 DAE DASES DASCO en date des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 autorisant Madame la Maire de Paris à déposer une candidature dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Asile, Migration, Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 ;

Vu l'accord du Service du Pilotage et des Systèmes d'Information (SPSI) de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) réuni en date du 16 décembre 2022 ;

Vu la délibération 2023 DDCT 1 DASCO DSOL DAE par laquelle Madame La Maire de Paris est autorisée à signer la convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) et de 3 avenants pour des subventions à 3 associations ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

VILLE DE
PARIS

Millésime	N° de page
24	008

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17è arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 14

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-011

OBJET : 2024 DSOL 6 - DDCT/DFPE/DAE/DAC/DEVE/DASCO/DSP : Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre la Ville de Paris, la Caisse des Allocations Familiales de Paris et la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris au titre de l'année 2024

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération 2024 DSOL 6 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 30 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et une convention annuelle avec la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris au titre de l'année 2024.

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 6

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstentions : 0

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
2 4	009

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17è arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-012

OBJET : V172024010 Vœu relatif au Soutien aux activités du Centre Social et Culturel de la Porte Pouchet

Vœu présenté par Benjamin MALLO et Bertrand LAVAUD ;

Considérant que le Centre Social et Culturel de la Porte Pouchet est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, agréée par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), qui anime et gère le centre social et culturel dans le respect des valeurs de la Charte des centres culturels et sociaux de France ;

Considérant que son périmètre d'action couvre en priorité la partie nord du 17e arrondissement situé entre la Porte Pouchet et le Boulevard Bessières, ainsi que les quartiers limitrophes comprenant aussi les secteurs de Clichy (Hauts de Seine) et de Saint Ouen (Seine Saint Denis) en dehors de Paris ;

Considérant les espaces actuels (locaux au sein de la tour du Bois Le Prêtre et la yourte) qui sont des lieux d'échanges et de rencontres inter générationnelles et de promotion sociale, et des lieux privilégiés pour agir en direction des familles et des jeunes ;

Considérant que ces locaux sont des locaux temporaires mis à disposition par Paris Habitat dans l'attente de la livraison des nouveaux locaux, prévus dans le cadre de la ZAC de la Porte Pouchet, d'une surface d'environ 500 m², situés 20 boulevard du Bois Le Prêtre sur la partie sud du jardin Hans et Sophie Scholl, et aménagés sous l'emprise du boulevard périphérique ;

Considérant que la mise à disposition de ces nouveaux locaux accuse un retard extrêmement important et qu'il a été décidé, dans cette attente interminable, d'occuper les anciens locaux de Positive Planet et de mettre à disposition, du centre, une yourte installée dans le jardin, afin de pouvoir accueillir le public dans des conditions « normales » compte tenu de l'intérêt général et grandissant des activités menées par l'association ;

Considérant le travail de grande qualité réalisé et la patience de l'équipe du Centre Social et Culturel de la Porte Pouchet ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo, la Mairie du 17e arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Étudie, de façon transparente, et en lien avec la mairie d'arrondissement, la sélection des associations candidates pour occuper les locaux du 5 boulevard du Bois Le Prêtre à l'issue du déménagement dans les nouveaux locaux (20 boulevard du Bois Le Prêtre sur la partie sud du jardin Hans et Sophie Scholl) et désignent la (ou les) association(s) retenue(s) de façon collégiale,

- Étudie la possibilité pour le Centre Social et Culturel de la Porte Pouchet de conserver des créneaux, sur une durée à déterminer avec les acteurs concernés, dans les locaux occupés actuellement (5 boulevard du Bois Le Prêtre) à l'issue du déménagement dans les nouveaux locaux (20 boulevard du Bois Le Prêtre sur la partie sud du jardin Hans et Sophie Scholl) permettant ainsi d'assurer une transition dans les meilleures conditions,

- Permette au Centre Social et Culturel de la Porte Pouchet de conserver l'utilisation, même partielle, de la yourte,

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

- Étudie la possibilité d'une meilleure sécurisation des passages piétons du boulevard du Bois Le Prêtre situés entre les numéros 5 et 20, afin de garantir le passage des jeunes enfants en toute sécurité,

- Étudie la possibilité d'une ouverture du jardin actuel de la tour du 5 boulevard du Bois Le Prêtre face à l'entrée du nouveau centre afin de faciliter la circulation des enfants entre le nouveau centre et la yourte.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au Vœu V172024010

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 8
Suffrages exprimés contre : 26
Abstention : 0

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
2 4	010

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17e arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-013

OBJET : 2024 DAJ 3 - Subvention et avenant n°1 à la convention pluriannuelle (296 750 €) pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose la signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de subvention pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris et ainsi l'attribution d'une subvention à l'Ordre des avocats au Barreau de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie CONTENT, Conseillère du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAJ 3

Nombre de votants : 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-014

OBJET : 2024 DDCT 13 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 315 388 euros pour 18 projets associatifs)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14,

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le décret n° 2023- 1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2024,

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions d'investissement à plusieurs associations,

Considérant que le renouvellement du contrat de Ville 2024 - 2030 étant en cours fin 2023/début 2024, et qu'en accord avec la Préfecture de Région, il a été décidé d'attribuer les subventions de l'Appel à Projet politique de la Ville dans le même cadre qu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 13

Nombre de votants : 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
2 4	011

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17è arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-015

OBJET : 2024 DSOL 24 - Subventions relatives au fonctionnement de trois bagageries parisiennes au titre de 2024 (77 088 euros) et subvention d'investissement pour une bagagerie (55 000 euros). Convention et Avenants

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511- 13 ; L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris, Paris propose d'attribuer des subventions pour le fonctionnement de trois bagageries destinées à des personnes sans domicile fixe et une subvention d'investissement à une bagagerie au titre de l'exercice 2024 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul HATTE, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 24

Nombre de votants : 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-016

OBJET : 2024 DDCT 17 Attribution d'une subvention à l'association PIMMS Médiation Paris au titre de l'année 2024

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'association PIMMS (Points d'Information Médiation Multi Services) de Paris en date du 14 décembre 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association PIMMS Médiation Paris au titre de l'année 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 17

Nombre de votants : 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
24	012

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17e arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-017

OBJET : 20242 DSOL 02 - 21 subventions de fonctionnement pour le CASVP et 15 associations (1 247 792 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511- 13 ; L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2024, 21 subventions de fonctionnement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et 15 associations pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes exilées et de familles démunies ;

Vu les convent ions pluriannuelles de fonctionnement entre la Ville de Paris et « La Courte échelle », « La Croix-Rouge », « Le Secours Populaire Français du Département de Paris », « L'Association générale des étudiants de Paris », « Une Chorba pour tous », « Solidaya », « Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris », « Le Marché Solidaire », « Porte ouverte et solidarité », « Magaliménil », « La Table Ouverte » ;

Vu les conventions pluriannuelles de fonctionnement signées en 2023 entre la Ville de Paris, « La Croix-Rouge » et « Les Restaurants du Cœur - Les relais du cœur de Paris » ;

Vu les conventions annuelles de fonctionnement entre la Ville de Paris et « Les Restaurants du Cœur - Les relais du cœur de Paris », « La Chorba », « Food Sweet Food » et « Emmaüs Solidarité »

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 02

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-018

OBJET : 2024 DSOL 4 - Subventions (16 000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511- 13 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris, propose l'attribution d'un financement aux associations CATRED (11e), ATMF (18e) et ADIPR (12e) pour leurs actions en faveur de l'accès aux droits des seniors au titre de l'année 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 4

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
24	013

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services de la Mairie du 17e arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-019

OBJET : 2024 DASCO 01 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2023 DASCO 84, du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges autonomes (10 757 109 euros) ;

Vu la délibération 2023 DASCO 85, du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges imbriqués avec un lycée (2 738 585 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à l'approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), de subventions d'équipement (2 772 875 euros), et de subventions pour travaux (223 900 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 01

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-020

OBJET : 2024 DASCO 11 Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025

Le conseil d'arrondissement ;

Vu les articles L 2511- 1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L212- 7 et L131- 5 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose de modifier la révision de la sectorisation des écoles publiques parisiennes pour l'année scolaire 2024-2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 11

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
2 4	014

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17è arrdt.

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

Pierre BOURRIAUD

DELIBERATION N° 17-24-021

OBJET : 2024 DJS 54 Renforcement et évolution du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2003JS344 du 16 juin 2003 autorisant M. le Maire de Paris à mettre en place l'opération Paris Jeunes Vacances ;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le projet de délibération autorisant Madame la Maire de Paris à poursuivre la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances destiné à favoriser l'accès des jeunes Parisien·nes aux vacances en autonomie (par une contribution financière directe et à verser aux bénéficiaires des aides financières) et à intégrer un volet sur des séjours encadrés et collectifs de courte durée destiné à favoriser l'accès des jeunes Parisien·nes ne partant jamais en vacances (par un dépôt de candidature des structures jeunesse de la Ville qui choisiront parmi l'offre d'un catalogue de séjours mis à disposition par la Sous-Direction Jeunesse. L'offre de séjours sera notamment proposée par Vacances Voyages Loisirs, partenaire de la Ville de Paris) ;

Vu le bilan du dispositif pour l'année 2022 annexé au projet de délibération ;

Vu le règlement annexé au projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, conseillère du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 54

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-022

OBJET : 2024 DJS 55 Renforcement et territorialisation du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose la mise en œuvre des aides Quartiers Libres pour l'année 2024 ;

Vu le bilan du dispositif pour l'année 2022 annexé au projet de délibération ;

Vu le règlement annexé au projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, conseillère du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 55

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
24	015

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17e arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-023

OBJET : 2024 DEVE 11 Subventions (410 676 euros) versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13e

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions de fonctionnement à des associations menant des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13e ;

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie ASSOULINE, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DEVE 11

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-024

OBJET : V172024002 Vœu relatif à la dénomination de la Place du Marché Navier en hommage à Marie Dubas (1894-1972), chanteuse, comédienne, pionnière de la chanson réaliste

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Michel Terrioux, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant le parcours et la carrière exceptionnelle de Marie Dubas ;

Considérant qu'elle fit ses débuts sur scène à l'âge de 14 ans, tout en suivant en parallèle des cours de danse, chant et comédie au Conservatoire d'Art dramatique ;

Considérant qu'elle rencontra rapidement des succès, devenant une véritable figure de l'opérette parisienne ;

Considérant qu'elle joua dans des œuvres fameuses à l'époque et aux auteurs reconnus, telles que L'Amour masqué de Sacha Guitry et André Messager ou encore La Danse des libellules de Franz Lehár ;

Considérant que des soucis de santé l'obligent à entamer une reconversion, se destinant alors exclusivement au chant ;

Considérant que c'est dans cette deuxième partie de carrière qu'elle rencontre une consécration indiscutable, étant la tête d'affiche des grandes salles parisiennes : inauguration des Folies-Wagram, le Casino de Paris, l'ABC ou encore Bobino ;

Considérant qu'elle a été une véritable pionnière de la chanson réaliste, inspirant – entre autres – Edith Piaf qui reprit sa chanson « Mon légionnaire » ;

Considérant qu'elle a toujours entretenu un lien étroit avec le 17e arrondissement, y habitant pendant plus de 20 ans, d'abord rue Brunet puis boulevard de Courcelles, et s'étant à la mairie du 17e arrondissement en 1951 ;

Considérant qu'une dénomination en hommage à Marie Duras viendrait remettre en lumière une artiste complète tombée dans l'oubli pendant les années 60 et valoriser une figure féminine forte de l'histoire parisienne et de la chanson ;

Geoffroy Boulard, Michel Terrioux, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La place du Marché Navier puisse être nommée en hommage à Marie Dubas, (1894-1972), chanteuse, comédienne, pionnière de la chanson réaliste.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
2 4	016

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17è arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024002

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-025

OBJET : V172024003 Vœu relatif à la dénomination d'une allée située place du Général Catroux en hommage à Rosemonde Gérard (1866-1953), poétesse, écrivain, compagne d'Edmond Rostand

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Michel Terrioux, Carline Lubin-Noël et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant l'œuvre importante de Rosemonde Gérard, plus connue aujourd'hui pour avoir été l'épouse de l'auteur de Cyrano de Bergerac ;

Considérant qu'elle est l'auteur de nombreuses œuvres, touchant à la fois à la poésie, au théâtre, à l'opéra-comique ;

Considérant qu'elle a reçu la reconnaissance de ses pairs, en étant récompensée d'un prix de l'Académie française pour son recueil de poèmes Les Pipeaux, le Prix Archon-Despérouses qu'elle reçut à deux reprises, ou encore en étant décorée de la Légion d'Honneur ;

Considérant qu'elle a été membre du jury du Prix Femina, créé en 1904 et qui vient rétablir l'équilibre hommes-femmes dans le monde littéraire ;

Considérant qu'elle a toujours entretenu un lien étroit avec le 17e arrondissement, y habitant de nombreuses années, d'abord avec sa mère boulevard Malesherbes, puis rue Fortuny et rue de Neuville (actuelle rue Alfred Roll) avec Edmond Rostand ;

Considérant que cette dénomination viendrait mettre en lumière celle dont le talent a été très largement occulté par celui de son mari, et viendrait clore un cycle rostandien après l'inauguration du buste d'Edmond Rostand en 2023 sur la place du Général Catroux ;

Geoffroy Boulard, Michel Terrioux, Carline Lubin-Noël et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu qu'une allée de la place du Général Catroux puisse être nommée en hommage à Rosemonde Gérard, (1866-1953), poétesse, écrivain, compagne d'Edmond Rostand.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DELIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024003

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
24	017

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17è arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-026

OBJET : V172024004 Vœu relatif au déclassement du passage Poncelet

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Hélène Jacquemont et les élus de la majorité du 17e arrondissement ;

Considérant que l'acheteur est actuellement propriétaire d'un logement situé passage Poncelet ;

Considérant que cet habitant, avec l'appui des autres habitants du passage, travaille sur ce projet de rachat depuis le mois de novembre 2019 ;

Considérant que l'acheteur est prêt à acquérir le passage au montant indiqué par le Service de l'Action Foncière, additionné aux autres coûts liés aux déséquipements divers ;

Considérant que l'ensemble des habitants du passage sont identifiés (seuls les occupants du 2, 4, 4bis, 5, 6, et 7 accèdent à leur bâtiment par le passage) et qu'ils sont unanimement favorables à cette privatisation ;

Considérant que cette privatisation du passage est principalement motivée par les nombreuses nuisances que les habitants du passage subissent chaque jour ;

Considérant que ce passage est utilisé par de nombreuses personnes comme des toilettes publiques ;

Considérant que, quotidiennement, les habitants doivent faire face à des désordres allant du tag de leurs bâtiments aux défections de toute part et à toute heure ;

Considérant qu'il est difficile de solliciter les équipes de nettoyage chaque jour pour ce passage ;

Geoffroy Boulard, Hélène Jacquemont et les élus de la majorité du 17e arrondissement émettent le vœu que :

- La Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris engage la procédure de rachat du passage Poncelet.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024004

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 25
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 8

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-027

OBJET : V172024005 Vœu relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2024 dans les écoles et les collèges publics du 17e arrondissement

Vœu présenté par vœu présenté par Karen TAÏEB, Karim ZIADY et les élus du groupe Paris 17 en Commun et Les Écologistes

Considérant que l'école publique a pour mission de permettre à tous les enfants de bénéficier d'un parcours de réussite et de faire vivre concrètement les valeurs de notre devise républicaine en s'affranchissant des déterminismes sociaux ;

Considérant que l'ambition pour l'école est intimement liée aux moyens alloués à l'Éducation nationale pour les réaliser ;

Considérant que le gouvernement prévoit la suppression de 650 postes d'enseignants du premier degré pour la rentrée de septembre 2024 au niveau national, dont 150 à Paris, ainsi que de 128 postes dans le second degré ;

Considérant que dans le 17e arrondissement, plusieurs fermetures de classes dans les écoles et les collèges publics pourraient être envisagées pour la rentrée 2024 ;

Considérant que l'école publique parisienne a déjà subi la suppression de 155 postes d'enseignants dans le primaire et de 182 postes dans les collèges et lycées à la rentrée dernière, ce qui a conduit à la fermeture de près de 170 classes et l'équivalent de 3 collèges ;
Considérant que la baisse des effectifs parisiens décélère, à savoir moins 4 000 en 2022 et moins 2 500 en 2023, alors qu'elle progresse de manière très sensible au niveau national, moins 58 000 en 2022, et moins 73 000 en 2023 ;

Considérant que cette baisse devrait être vue comme une opportunité pour renforcer les moyens alloués à l'école publique et permettre de conforter une baisse du nombre moyen d'élèves par classe ;

Considérant que la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), service du ministère de l'Éducation nationale, dans son rapport « L'Europe de l'Éducation en chiffres » de décembre 2022, dresse le portrait d'une école publique en retard sur ses voisins européens ;

Considérant que ce même rapport établit que la France détient le palmarès des classes les plus chargées avec en moyenne 22 élèves par classe dans l'élémentaire et 26 au collège, contre 19 au niveau européen pour l'élémentaire et 21 au collège ;

Considérant que le nombre d'élèves par classe est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles, et qu'il permet de repenser l'école dans une approche moins verticale en laissant plus de place aux pédagogies innovantes ;

Considérant que les fermetures de classes vont dégrader davantage des conditions de travail déjà difficiles pour les enseignants alors même que le métier n'attire plus suffisamment de candidats aux concours pour pourvoir les postes ouverts ;

Considérant également la différence des moyens alloués à l'école privée à Paris au détriment de l'école publique qui met à mal la mixité sociale et scolaire, nécessaire pour agir concrètement sur les inégalités ;

VILLE DE PARIS

Millésime 24 | N° de page 018

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17e arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

Considérant l'importance accrue de ces enjeux de mixité sociale à Paris, académie la plus ségréguée de France ;

Considérant que la Ville de Paris se mobilise fortement pour favoriser la réussite de tous les élèves en consacrant d'importants moyens pour améliorer les conditions d'accueil des enfants, notamment à travers la création de cours Oasis ou les rues aux écoles, et pour entretenir ses bâtiments et accroître leur performance énergétique ;

Considérant que, dans une société qui doute et se fragmente, l'école publique doit rester plus que jamais le rempart contre l'obscurantisme et le creuset de la République ;

Sur proposition de Karen TAÏEB, de Karim ZIADY et des élus du Groupe Paris 17 en Commun et Les Écologistes, le Conseil d'arrondissement, émet le vœu que :

- Les propositions de dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2024-2025 soient revues à la hausse pour permettre l'annulation des fermetures de classes dans les écoles et les collèges publics, et garantir ainsi à tous les élèves les conditions de la réussite ;

- Le nombre d'enseignants remplaçants soit renforcé afin de garantir la continuité du service public de l'éducation pour l'ensemble des élèves parisiens ;

- Les moyens dédiés aux élèves porteurs de handicap bénéficient d'une attention particulière ;

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024005

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre :2
Abstention : 25

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-028

OBJET : V172024006 Vœu relatif à la réalisation d'une exposition « rétrospective » et d'un support de communication des projets lauréats du Budget Participatif du 17e à l'occasion de son 10e anniversaire

Vœu présenté par Karim ZIADY, Karen TAÏEB, les élus du groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes ;

Considérant que le Budget Participatif initié par la Ville de Paris fête prochainement son 10e anniversaire ;

Considérant que la Mairie du 17e a toujours soutenu la démarche du Budget Participatif pour les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant que plusieurs Mairies d'arrondissement ont organisé des expositions « rétrospective » des projets réalisés, en lien avec Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) de leur arrondissement ;

Considérant que de nombreux habitants du 17e ne connaissent pas les projets réalisés grâce au vote du Budget Participatif dans leur arrondissement ;

Sur proposition de Karim Ziady, de Karen Taïeb et des élus du Groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes, le Conseil d'arrondissement du 17e, émet le vœu que :

- La Mairie du 17e étudie la possibilité de réaliser en 2024 une exposition « rétrospective » dont les supports seraient financés par la Ville de Paris, ainsi qu'un support de communication relatif à tous les projets réalisés dans l'arrondissement depuis près de 10 ans grâce au Budget Participatif ;

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024006

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE PARIS

Millésime 24 | N° de page 019

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-029

OBJET : V172024007 Vœu relatif à la suppression de places de stationnement sur une portion de la rue des Dames (partie située entre la rue de Rome et la rue Beudant)

Vœu présenté par Karim ZIADY, Karen TAÏEB, les élus du groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes ;

Considérant que de nombreux camions de livraison circulent quotidiennement rue des Dames, en y entrant par la rue de Rome ;

Considérant que, tous les jours, les livraisons du supermarché « Monoprix Dames » se font par la rue des Dames ;

Considérant que sur la partie de voirie située rue des Dames entre la rue de Rome et la rue Beudant, se trouvent d'un côté, deux places livraisons et de l'autre, des places de stationnement classiques ;

Considérant que les camions de livraison rencontrent des difficultés à manœuvrer leur véhicule, engendrant un encombrement du trafic au niveau de la rue de Rome ;

Considérant que certains riverains stationnent leur véhicule « à cheval » sur le trottoir, ce qui réduit le passage pour les piétons sur des trottoirs déjà étroits ;

Considérant qu'une poissonnerie, dont l'activité de livraison se fait de jour et de nuit avec des nuisances sonores significatives, se situe au 84 rue des Dames ;

Sur proposition de Karim Ziady, Karen Taïeb et des élus du Groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes, le Conseil d'arrondissement du 17e, émet le vœu que :

- que l'aménagement en zone de rencontre de la portion de la rue des Dames située entre la rue de Saussure et la rue de Rome soit réalisé dans le cadre du prochain projet Embellir votre quartier du 17e qui regroupera les quartiers Batignolles, Martin Luther King et Legendre-Lévis.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024007

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-030

OBJET : V172024009 Vœu relatif à la candidature au label « Ville amie des animaux »

Vœu présenté par Benjamin MALLO et Bertrand LAVAUD ;

Considérant qu'un label concernant les animaux de compagnie a fait son apparition il y a quelques années ;

Considérant que, depuis 2020, un nouveau label, intitulé « Ville amie des animaux », récompense certaines villes françaises pour leur action en faveur des animaux de compagnie, comme le chien ou le chat, mais aussi des nouveaux animaux de compagnie, des oiseaux... ;

Considérant que ce Label « Ville amie des animaux », créé par la région Île-De-France, a été mis en place à la suite d'un rapport de mission confié à Sylvie Rocard et Sophie Deschiens, respectivement secrétaire générale de la Fondation Brigitte Bardot et déléguée spéciale à l'économie circulaire de la région Île-De-France ;

Considérant que ce label régional récompense les municipalités franciliennes qui agissent en faveur de la protection des animaux, améliorent le bien-être des animaux de compagnie, mènent des actions contre les abandons et la maltraitance animale ;

Considérant que cette démarche de la région Île-De-France s'inscrit dans le cadre de la Déclaration Universelle des Droits de l'animal de 1978 ;

Considérant que les critères pour obtenir ce sésame sont la démarche globale de valorisation communale de la place accordée aux animaux de compagnie, les actions d'animation comme les Apéros Dog par exemple, de sensibilisation, d'information et de promotion de cette démarche auprès de la population, le soutien aux associations de protection animale engagées sur le territoire communal, la création d'équipements publics comme les espaces canins par exemple, le soutien aux personnes les plus fragiles, les actions de médiation animale ;

Considérant que les villes ou arrondissements labellisés doivent avoir trois axes d'engagements que sont la promotion du respect du bien-être animal, la valorisation de la place des animaux de compagnie au sein de la ville (aménagement de parcs canins, installation de nichoirs, des cimetières pour animaux, etc.), le renforcement de la place de l'animal de compagnie auprès des citoyens fragilisés (présence des animaux de compagnie auprès des personnes vivant en Ehpad, mettre en place une mutuelle vétérinaire etc.) ;

Considérant qu'il n'y a pas de restriction pour candidater, et que toutes les communes d'Île de France peuvent présenter un dossier ;

Considérant, enfin, que la 3e session d'obtention du label « Ville amie des animaux » est lancée et que les dossiers de candidature doivent être déposés avant le 15/02/2024 ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo, la Mairie du 17e arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Envisage le dépôt d'une candidature de la municipalité parisienne à l'obtention du label « Ville amie des animaux »

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
24	020

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17è arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

- Soutienne la Mairie du 17e arrondissement dans le dépôt d'une candidature légitime au label « Ville amie des animaux » eu égard à l'engagement pris depuis plusieurs années à travers notamment les espaces canins, les Apéro Dog...

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au Vœu V172024009

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 2
Suffrages exprimés contre : 25
Abstention : 6

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-001
OBJET : 172024001 Adoption de la procédure d'urgence

DELIBERATION N° 17-24-002
OBJET : 172024002 Désignation du secrétaire de séance

DELIBERATION N° 17-24-003
OBJET : 172024003 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 27 novembre 2023

DELIBERATION N° 17-24-004
OBJET : 2024 DFPE 02 Subvention (5 251 300 euros) et avenant n° 4 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 21 établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION N° 17-24-005
OBJET : 2024 DFPE 11 Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC PUÉRICULTURE (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

DELIBERATION N° 17-24-006
OBJET : 2024 DFPE 12 Subvention (4 553 331 euros) avenant n° 3 avec l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) (10e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION N° 17-24-007
OBJET : 2024 DFPE 36 Subvention (1 468 420 euros), avenant n° 4 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9e) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant

DELIBERATION N° 17-24-008
OBJET : 2024 DDCT 01 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (750 086 euros pour 64 associations et la réalisation de 122 actions)

DELIBERATION N° 17-24-009
OBJET : 2024 DDCT 09 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (21 800 euros) à 11 associations pour le financement de 12 projets dans les quartiers populaires du 17e ardt (1ère enveloppe)

DELIBERATION N° 17-24-010
OBJET : 2024 DDCT 14 Subventions (284 483 €) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

DELIBERATION N° 17-24-011
OBJET : 2024 DSOL 06 Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, Caf et FCS 75

DELIBERATION N° 17-24-012
OBJET : V172024010 Vœu relatif au Soutien aux activités du Centre Social et Culturel de la Porte Pouchet

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
24	021

CONSEIL DU 17e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17e arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-013
OBJET : 2024 DAJ 03 Subvention et avenant n° 1 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

DELIBERATION N° 17-24-014
OBJET : 2024 DDCT 13 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement pour 315 388 euros pour 18 projets)

DELIBERATION N° 17-24-015
OBJET : 2024 DSOL 24 Subventions relatives au fonctionnement de trois bagageries parisiennes au titre de 2024 (77 088 euros) et subvention d'investissement pour une bagagerie (55 000 euros). Convention et Avenants

DELIBERATION N° 17-24-016
OBJET : 2024 DDCT 17 Attribution d'une subvention à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2024

DELIBERATION N° 17-24-017
OBJET : 2024 DSOL 02 Aide alimentaire - 21 subventions de fonctionnement pour le CASVP et 15 associations (1 247 792 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies

DELIBERATION N° 17-24-018
OBJET : 2024 DSOL 04 Subventions (16 000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

DELIBERATION N° 17-24-019
OBJET : 2024 DASCO 01 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros)

DELIBERATION N° 17-24-020
OBJET : 2024 DASCO 11 Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025

DELIBERATION N° 17-24-021
OBJET : 2024 DJS 54 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024

DELIBERATION N° 17-24-022
OBJET : 2024 DJS 55 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024

DELIBERATION N° 17-24-023
OBJET : 2024 DEVE 11 Subventions à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire dans 9 arrondissements (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e)

DELIBERATION N° 17-24-024
OBJET : V172024002 Vœu relatif à la dénomination de la Place du Marché Navier en hommage à Marie Dubas (1894-1972), chanteuse, comédienne, pionnière de la chanson réaliste

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION 23 JAN. 2024

DELIBERATION N° 17-24-025
OBJET : V172024003 Vœu relatif à la dénomination d'une allée située place du Général Catroux en hommage à Rosemonde Gérard (1866-1953), poétesse, écrivain, compagne d'Edmond Rostand

DELIBERATION N° 17-24-026
OBJET : V172024004 Vœu relatif au déclassement du passage Poncelet

DELIBERATION N° 17-24-027
OBJET : V172024005 Vœu relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2024 dans les écoles et les collèges publics du 17e arrondissement

DELIBERATION N° 17-24-028
OBJET : V172024006 Vœu relatif à la réalisation d'une exposition « rétrospective » et d'un support de communication des projets lauréats du Budget Participatif du 17e à l'occasion de son 10e anniversaire

DELIBERATION N° 17-24-029
OBJET : V172024007 Vœu relatif à la suppression de places de stationnement sur une portion de la rue des Dames (partie située entre la rue de Rome et la rue Beudant)

DELIBERATION N° 17-24-030
OBJET : V172024009 Vœu relatif à la candidature au label « Ville amie des animaux »

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 17e

Millésime 24 N° de page 022

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17ème arrdt
Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION

La séance du 23 JAN. 2024 est levée.

M. Geoffroy BOULARD
Maire du 17ème arrondissement

M. Théo MICHEL
Conseiller d'arrondissement, secrétaire de séance

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 17e

DÉLIBÉRATION